



610H OU 580H SUR 12 MOIS

**LE PROJET FUNESTE DU PATRONAT :
1/3 D'ENTRE NOUS MENACE-ES !**

A l'occasion de l'avant-dernière journée de négociation de l'assurance chômage, le patronat (MEDEF, CPME, U2P) a fait connaître leurs intentions sur le sort des artistes et technicien·nes du spectacle relevant du régime spécifique d'assurance chômage (annexes 8 et 10)

La profession doit prendre la mesure de ce qui se joue actuellement.

Le patronat part du postulat que notre accord professionnel ne respecte pas la trajectoire de 15% d'économies et exige une modification des conditions d'accès aux droits à l'assurance chômage, soit :

- 610 h sur 12 mois pour les ouvrier·ères et technicien·nes
- 580 h sur 12 mois pour les artistes

CETTE PROPOSITION EST UNE VERITABLE PROVOCATION ET UNE ATTAQUE TRES GRAVE CONTRE LES INTERMITTENT·ES DU SPECTACLE !

Si ces règles étaient mises en place, elles conduiraient à **sortir près d'un·e technicien·ne sur 4 et un·e artiste sur 2, soit un tiers des intermittent·es** du régime spécifique d'assurance chômage.

La fédération CGT du spectacle appelle tou·tes les travailleur·euses du spectacle à se mobiliser massivement pour empêcher le patronat de saccager nos droits sociaux ! Aucune baisse de droits n'est acceptable, ni pour les intermittent·es ni pour les autres privé·es d'emploi du régime général !

**A PARIS CE JEUDI 9 NOVEMBRE A 18H30 SOYEZ TRES NOMBREUX·SES
A REJOINDRE LE CORTEGE DE LA CGT SPECTACLE POUR UNE MARCHE AUX
FLAMBEAUX
DEPUIS BASTILLE VERS L'UNEDIC !**

**TOUS LES RDVS CE JOUR OU A VENIR : [HTTPS://LC.CX/CARTERDVS](https://lc.cx/carterdvs)
RIEN PRÈS DE CHEZ VOUS ? RAPPROCHEZ-VOUS DES SYNDICATS !**

Paris, le 09/11/2023